
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le 23 avril 2008

Le Canada, les USA et le Mexique nuisent à un organisme de vigilance de l'ALÉNA

Toronto, New York et Mexico – Une coalition internationale d'universitaires, d'environnementalistes et de groupes de conservation ont invité aujourd'hui les gouvernements des États-Unis, du Mexique et du Canada à cesser de nuire au travail de la Commission de coopération environnementale (CCE), un organisme de vigilance environnementale créé dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). La coalition allègue que le comportement des ministres de l'environnement de chacun des pays entrave la CCE et particulièrement son mécanisme central de plainte par les citoyennes et citoyens.

« Nous sommes très soucieux de cette interférence patente des gouvernements dans les activités de cet organisme important de vigilance dans les enjeux environnementaux, » a dit Albert Koehl, avocat chez Ecojustice, la principale organisation environnementale au Canada.

La CCE a été créée en 1994 pour apaiser les craintes de voir l'ALÉNA inciter des entreprises à quitter les États-Unis en raison de l'application plus négligente des lois sur l'environnement dans d'autres pays. Un accord parallèle à l'ALÉNA a alors été négocié, en créant la CCE et une clause originale et prometteuse qui permettait aux citoyennes et citoyens de réclamer une enquête sur toute négligence d'un pays à appliquer ses propres lois environnementales.

Cependant, les groupes de la coalition affirment que les gouvernements entravent le travail de la CCE en faisant obstruction à ses enquêtes et en limitant de beaucoup leur portée. Dans une affaire récente sur un défaut allégué de l'Agence américaine de protection de l'environnement de faire respecter son *Clean Water Act* par les centrales au charbon américaines, les gouvernements ont paralysé le processus pendant presque deux ans et demi.

« Le rôle de chien de garde de la CCE est un bien faible prix à payer par nos gouvernements pour donner de la crédibilité à leurs assertions à l'effet que l'ALÉNA respecte l'environnement et d'autres valeurs sociales, » a dit Gustavo Alanis du Centro Mexicano de Derecho Ambiental, à Mexico. Il est dommage que nos gouvernements mènent une politique à si courte vue qu'ils ne puissent tolérer même une procédure aussi restreinte de surveillance. »

Bien que la CCE ait d'abord été créée pour apaiser des inquiétudes concernant l'application par le Mexique de la législation sur l'environnement, le Canada et les États-Unis ont aussi été la cible de plaintes citoyennes. En fait, deux enquêtes récentes de la CCE ont conclu que le Canada échouait à faire respecter ses lois sur la protection de la faune contre des sociétés forestières pratiquant la coupe à blanc et ses lois sur la pollution contre des entreprises de pâtes et papiers.

« Lorsque la CCE a été mise sur pied, nous y voyions un modèle original et prometteur pour d'autres accords commerciaux, » a dit le professeur américain John H. Knox, de la Wake Forest University School of Law. « Il est malheureux que cette promesse soit présentement battue en brèche par nos leaders pour éviter la surveillance somme toute restreinte liée aux plaintes de citoyens. »

L'appel de la coalition aux États parties de l'ALÉNA coïncide avec une réunion de la CCE à Phoenix (Arizona) et avec un sommet des leaders nord-américains à la Nouvelle-Orléans, où ceux-ci discuteront entre autres du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP). Le PSP – et des projets en matière d'environnement – sont critiqués pour leur absence de transparence et de participation citoyenne, soit exactement les garanties qui jouent un rôle central à la CCE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

Albert Koehl, Ecojustice (autrefois le Sierra Legal Defence Fund) Tél.: 416-533-1231 (français, anglais)
Carla Sbert, Nature Canada (espagnol) Tél.: 1-800-267-4088, poste 222
Prof. John H. Knox, Wake Forest Univ. School of Law (Caroline du Nord) Tél.: 717-448-3530
Gustavo Alanis, Centro Mexicano de Derecho Ambiental Tél.: 5255 5211 2457, poste 13